

## **L'OCDE dénonce l'apathie de la justice française dans la lutte anti-corruption**

Un pré-rapport confidentiel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dénonce l'apathie de la justice française dans la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers par des entreprises françaises, selon le *Canard Enchaîné*.

Le site Acteurs Publics avait déjà fait état en juillet de ce document, troisième étape d'une évaluation du dispositif juridique français démarrée en 1999.

Interrogée par l'AFP, l'OCDE a précisé qu'il s'agit d'un "*projet préliminaire*" et que la version finale du rapport ne sera disponible que "*dans quelques mois*".

Ce document pointe la rareté des enquêtes et des sanctions, selon des extraits cités par les deux médias.

Seulement trois condamnations ont été prononcées en 12 ans pour corruption d'agents publics étrangers, un chiffre "*très faible*" au regard du nombre d'entreprises présentes dans des secteurs considérés comme "*à risque de corruption*" tels que l'armement, les transports ou les communications.

"*Aucune information n'a été transmise sur les raisons pour lesquelles 38 affaires répertoriées par le groupe de travail (de l'OCDE) et dans lesquelles des entreprises françaises sont mentionnées n'ont même pas donné lieu à l'ouverture d'une enquête préliminaire en France*", souligne ce rapport, selon le *Canard Enchaîné*.

Il s'inquiète du "*monopole du parquet*", qui "*dispose du pouvoir de bloquer le déclenchement des poursuites en matière de corruption d'agent public étranger*", selon d'autres extraits.

Il s'étonne notamment de la situation dans les Hauts-de-Seine. "*L'absence d'affaires de corruption internationale traitées par le tribunal de Nanterre, qui a sous sa juridiction le quartier d'affaires de la Défense, siège de nombreuses multinationales, laisse aussi interrogateur sur le degré d'investissement de certains tribunaux en la matière*", relève-t-il.

Il épingle l'usage du secret-défense, qui "*risque de faire obstacle aux enquêtes et poursuites, en particulier dans un domaine aussi sensible que celui de la défense*", cite le *Canard Enchaîné*.

L'OCDE souligne également que les effectifs de magistrats à la section financière du TGI de Paris ont diminué d'un tiers entre 2007 et 2012, voyant dans cette réduction de moyens "*une des explications plausibles du nombre limité de dossiers traités par la juridiction parisienne*", relève *Acteurs Publics*.